

Le goût disparaît

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **45 (1937)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-974285>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pendant que cet hommage était rendu à la mémoire de G.-H. Dufour, des projecteurs éclairaient la bannière fédérale et le drapeau de la Croix-Rouge qui avaient été déployés, l'un à côté de l'autre, contre la grande muraille de la Place Neuve.

La commémoration du 15 septembre a ainsi marqué le rôle du général Dufour dans l'institution de la Croix-Rouge. A l'occasion de cet anniversaire, le *Bulletin international* croit devoir rappeler ce qui suit:

Lorsqu'en 1862 J.-Henry Dunant appela de ses vœux une action internationale en faveur des blessés de guerre, le général Dufour lui répondit: «Il ne faut pas désespérer du succès».

Trois mois ne s'étaient pas écoulés que, le 17 février 1863, Dufour acceptait, à l'âge de 74 ans, de faire partie d'une commission de cinq membres nommée par la Société d'utilité publique et chargée d'examiner le projet de Dunant. Ses quatre collègues: Dunant lui-même, Moynier, Appia, Maunoir l'acclamèrent comme président; Dufour accéda à leur désir.

C'est lui qui ouvrit la Conférence internationale de 1863.

Devenu, après une année, président

honoraire du Comité international de la Croix-Rouge. — dont la présidence effective fut confiée à Gustave Moynier — il continua à se dévouer ardemment à la cause nouvelle. Il s'associa aux travaux de ses collègues, fit des démarches personnelles en faveur de l'idée d'Henry Dunant; c'est ainsi, par exemple, qu'il écrivit à celui qui avait été son élève, l'empereur Napoléon III, en vue de faire appuyer par ce dernier auprès du Conseil fédéral suisse la convocation d'une Conférence diplomatique.

En 1864, le général Dufour accepta de présider cette Conférence internationale qui fut effectivement convoquée et qui aboutit à la signature de la «Convention de Genève du 22 août 1864, pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne».

Vigilant et généreux jusque dans son extrême vieillesse, Guillaume-Henri Dufour mit au service de la Croix-Rouge son sens aigu de la réalité et cet idéalisme qui inspire à l'homme de foi et d'action la volonté d'améliorer la condition de ses semblables. Grâce à son expérience, à son humanité, à son prestige, le général Dufour a grandement contribué à répandre dans le monde l'idée de la Croix-Rouge.

Le goître disparaît.

La prophylaxie par le sel iodé et les tablettes iodées paraît efficace. La *Revue suisse d'hygiène* a publié un article d'un médecin saint-gallois établissant la disparition presque complète du goître

infantile dans son district, et cela même depuis la suppression des tablettes. Le sel iodé suffit. Aucun inconvénient n'a été constaté.